

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET : 2026-17 Désignation de représentant.e.s
de la commune dans les divers organismes.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. FREDI
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	Mme LOQUET
Mme LE BIHAN	Mme PAROU
M. HUBERT	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. MONGAS
M. GBEDAHOU	M. REGNIER
Mme HAMEAU	Mme BALLA
M. PAOLI	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. ASSAM
Mme PARAYRE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme GAMBONI	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
Mme GAUTHIER	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BUREAU a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme BERANGER a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PERNIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT.

ABSENT : Néant

SECRETARE DE SEANCE : M. THIBAUDAT

2026-17 Désignation de représentant.e.s de la commune dans les divers organismes.

Le Conseil Municipal doit désigner en son sein ses représentant.e.s auprès de divers organismes.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote se déroule à bulletin secret « lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation ». Il est précisé au paragraphe 4 du même article que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé les désignations suivantes :

STRUCTURES	REPRESENTANTS.ES
Agence d'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Olivia BELLIZIO
Approlys Centr'achats	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire : Isabelle GAUTHIER• Suppléant : Guy PIVAIN
Association d'hébergement d'urgence	<ul style="list-style-type: none">• Dodji GBEDAHOU
Centre Région Information Jeunesse (CRIJ)	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire : Anne LE BIHAN• Suppléante : Mickaela LOQUET
Commission conciliation d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Guillaume PAOLI
Correspondant défense	<ul style="list-style-type: none">• Antoinette PARAYRE
Correspondant sécurité civile	<ul style="list-style-type: none">• Thomas HUBERT
Correspondant sécurité routière	<ul style="list-style-type: none">• Thomas HUBERT
EHPAD R. Poulin - Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">• Fabien RIVIERE DA SILVA• Véronique DESNOUES
EHPAD R. Poulin - Commission de suivi de la garantie d'emprunt conformément à la convention adoptée par le Conseil municipal le 23 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none">• Fabien RIVIERE DA SILVA• Véronique DESNOUES• Martine BERANGER
Fourrière Animale	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire : Antoinette PARAYRE• Suppléant : Guy PIVAIN
GIP Recia	<ul style="list-style-type: none">• Karim LAFRAYHI
SPL AREC-CVL	<ul style="list-style-type: none">• Guillaume PAOLI
Régie de quartier Respire	<ul style="list-style-type: none">• Véronique DESNOUES
Solidarauto 45	<ul style="list-style-type: none">• Véronique DESNOUES
SEMDO – Assemblée Générale	<ul style="list-style-type: none">• Olivia BELLIZIO• Thomas HUBERT
SEMDO – Assemblée spéciale des communes de Saint Jean de la Ruelle, Semoy, Saint Jean de Braye, Fleury les Aubrais.	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire : Olivia BELLIZIO• Suppléant : Guillaume PAOLI
SPL Orléans Energie	<ul style="list-style-type: none">• Guillaume PAOLI

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 4 abstentions,

ACCEPTÉ de désigner à main levée en application de l'article L2121-21 du CGCT les représentant.e.s de la commune au sein de divers organismes,

DESIGNE les représentant.e.s de la commune au sein de divers organismes comme exposé ci-dessus.

 <p>Fabien RIVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle</p>	 <p>Mathias THIBAUDAT Secrétaire de séance</p>
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »